

Quels enjeux pour les collectifs participant à la (ré)-émergence de filières arboricoles en Provence ?

Les cas de l'amande, la pistache et la grenade

SOLÈNE CALDERO

MOTS-CLÉS : FILIÈRE, RETERRITORIALISATION, ACTION COLLECTIVE, DIFFÉRENCIATION, DURABILITÉ

Le changement climatique fait peser de nouvelles contraintes sur les productions de nos territoires et conduit à la zonation de nouvelles aires de cultures (Lauri *et al.*, 2022). Des viticulteurs et arboriculteurs dont les productions principales sont en difficulté saisissent de nouvelles opportunités de diversification. En Provence, des arbres fruitiers méditerranéens, tels que l'amandier, le pistachier et le grenadier, sont ainsi réimplantés.

Ces initiatives répondent à des enjeux économiques, techniques, sociaux, environnementaux, dont les acteurs s'emparent individuellement ou collectivement. Ainsi, en quoi ces initiatives portent-elles une certaine promesse de durabilité ?

Nous chercherons à comprendre dans un premier temps comment ces enjeux se sont articulés et ont été moteurs dans l'émergence de ces filières. Puis, nous verrons comment certains acteurs cherchent à traduire ces enjeux en valeurs portées par les filières en construction, afin de fédérer des collectifs nécessaires pour relever les défis posés par ces nouvelles productions.

UNE DIVERSITÉ D'INTÉRÊTS POUR LA (RÉ)-ÉMERGENCE DES FILIÈRES

La relance de la culture de l'amande et de la pistache par les opérateurs de l'aval

Le territoire provençal bénéficie de produits à l'identité régionale marquée (calisson d'Aix, nougat, etc.). Ces produits, historiquement travaillés à partir de matières premières issues du territoire, ont vu leurs réseaux d'approvisionnement s'étendre hors des frontières nationales, à la faveur de productions jugées plus compétitives — la production californienne notamment. La production de pistaches avait ainsi totalement disparu de France, tandis que les amandes continuaient à être produites, mais insuffisamment pour fournir les transformateurs du territoire. Ainsi, la production française ne couvre que 3 % des 45 000 t d'amandes consommées annuellement (Sud-Ouest, 2024).

Depuis 2014, le groupe d'entreprises du secteur agroalimentaire Territoire de Provence cherche à réimplanter ces productions sur le territoire, en impulsant l'émergence de nouvelles filières. Il s'agit de renforcer l'ancrage provençal des productions de ces entreprises par une relocalisation de leurs approvisionnements. Les acteurs à la base de cette initiative, Olivier Baussan et André Pinatel, bénéficient d'une certaine légitimité du fait de leur participation fructueuse à la

relance d'une filière olive il y a 20 ans. Leur ambition peut entrer en résonance avec la recherche de diversification des producteurs locaux. Les collectivités y voient également un potentiel de développement économique et touristique du territoire, grâce à la valorisation d'une présence historique de l'arbre dans la région.

L'initiative bénéficie donc d'un fort soutien institutionnel. Ainsi, en 2015, sous l'impulsion d'un travail conjoint entre Territoire de Provence et l'entreprise l'Occitane en Provence, la chambre d'agriculture régionale lance un plan de relance de l'amande, qui réunit producteurs, transformateurs, et acteurs publics tels que la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles (CCVB), la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), la Région et France Agrimer.

Ce plan vise à créer un marché pour l'amande française qui prenne en compte les coûts réels de production, en faisant le lien entre producteurs et transformateurs potentiels ; à développer des outils utiles à tous ; et à répondre à un besoin technique d'expérimentation, de formation et d'accompagnement. Son objectif est d'atteindre 2 000 ha plantés en PACA.

À partir de 2016, le groupe Territoire de Provence se lance également, sous l'impulsion de ses partenaires, dans une démarche de lancement d'une filière pistache. L'association Pistache en Provence est rapidement créée afin de réunir producteurs et transformateurs, pour faire des recherches sur et expérimenter la culture de la pistache, pour fournir conseil et formation aux agriculteurs, transformateurs et particuliers, ainsi que pour animer, promouvoir et défendre la filière. Le collectif obtient rapidement l'accompagnement de la chambre d'agriculture du Vaucluse, et peut bénéficier de financements du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Dans la dynamique de construction de filières pour l'amande et la pistache, la logique des acteurs qui les portent présuppose des collectifs, pour répondre à des marchés déjà identifiés. Une multiplication de formes juridiques de regroupement, entre producteurs — groupe d'intérêt économique et environnemental (GIEE), syndicat — ou en interprofession de producteurs et transformateurs — association, etc. — permettent de multiplier les possibilités de rencontres et d'échanges,

mais également les opportunités de financement et d'accompagnement. Ces collectifs vont donc viser à faire entrer en adéquation le besoin de diversification des producteurs du territoire avec les intérêts des opérateurs agro-industriels.

Aujourd'hui, du fait de la dynamique de relance de ces filières, le verger d'amandiers français est de 2 330 ha. Si une minorité d'exploitations disposent d'un verger conséquent, la grande majorité détient un parcellaire de 2,25 ha en moyenne (Baudoin, 2023). Le verger de pistachiers, plus récent, est de 400 ha en Provence, sur de petites surfaces de 1 à 2 ha en moyenne. Ces arbres ne sont pas encore entrés en production.

Une filière grenade impulsée par le besoin des producteurs

L'émergence de la filière grenade en PACA, elle, se structure à partir du besoin des producteurs. Les collectifs qui se forment en son sein sont donc principalement des regroupements de producteurs. Voyant dans les 10 000 t de grenades importées par an, principalement transformées, un signal de marché potentiel, les producteurs ont en effet d'abord planté par impératif de diversification pour la pérennité de leur exploitation ou intérêt agronomique pour l'arbre. La nécessité du collectif, et donc la construction de la filière, émerge dans un second temps, afin d'accéder à des outils de transformation, et d'ouvrir de nouveaux débouchés. Il faut notamment trouver des interlocuteurs pour assurer la promotion de ce « superfruit », encore consommé en France comme un fruit exotique, de manière occasionnelle. Un GIEE Grenade, porté par l'association Bio de Provence¹, naît en 2022 du besoin de « *fédérer des expériences disparates* » (Rispoli, 2023) de producteurs engagés sur de petites surfaces de manière expérimentale. Ce GIEE est impulsé par des producteurs ayant l'habitude de travailler en collectif, notamment au sein des groupements d'agriculture biologique. En 2023, l'association Bio de Provence impulse la création du Syndicat France Grenade, pour étendre le périmètre du collectif : du point de vue géographique, au national, et du point de vue statutaire, en ne spécifiant pas la condition d'une production biologique (car le Syndicat est ouvert aux quelques producteurs en conventionnel).

1. Échelon régional en PACA de la Fédération nationale d'agriculture biologique.

Cependant, ces collectifs peinent à voir les acteurs publics s'investir activement dans la construction de ces filières. Cela peut être dû à l'absence d'opérateur économique conséquent ou de figure bénéficiant d'une légitimité déjà acquise, qui conduit les institutions à se positionner de manière plus attentiste vis-à-vis de la dynamique en cours.

Aujourd'hui, entre 200 et 250 ha de grenadiers sont plantés en France, dont 150 à 200 ha en Occitanie, et environ 50 ha en Provence. En Provence, les vergers sont cultivés principalement en diversification de cultures arboricoles ou viticoles, sur des petites parcelles de 0,5 à 5 ha, et conduits à plus de 80 % en agriculture biologique. Ils entreront en pleine production à partir de 2025.

Une diversité d'enjeux et de positions stratégiques pour les producteurs s'inscrivant dans ces filières

Il existe donc une différence de typologie de structuration de ces filières. Cependant, une filière n'est pas un agrégat naturel et cohérent d'acteurs guidés par de mêmes valeurs ; elle agit comme une interface où se rencontrent les besoins et intérêts composites de ses acteurs. Il est donc intéressant de se pencher sur ceux des producteurs qui viennent s'inscrire dans ces filières

Les producteurs engagés dans ces nouvelles productions sont avant tout en recherche d'une stabilisation de leurs revenus. Cette stabilisation passe par une culture mécanisable, qui permet une optimisation des outils de travail utilisés pour la production principale et une charge de travail ne nécessitant pas de recourir à de la main-d'œuvre externe. Les producteurs espèrent ainsi dégager une valeur ajoutée importante sur ces nouvelles cultures. Dans le cadre d'une diversification, la nouvelle production s'inscrit souvent dans la continuité des pratiques précédentes, en reprenant les modes de conduite culturale (taille ou non, etc.) et les circuits de commercialisation (vente directe ou via intermédiaire).

Le choix de culture est alors guidé par des impératifs d'adaptation au changement climatique, en sélectionnant un arbre adapté au climat méditerranéen, pouvant résister à la sécheresse. Le recul du risque de gel en hiver semble dorénavant rendre plus facilement conductibles des cultures telles que celle de l'amandier.

Pour certains, le choix de la culture peut également viser une certaine forme de préservation de l'environnement. Ainsi, l'absence de bioagresseur sur le grenadier en France, permettant une conduite facilitée en agriculture biologique (AB), est invoquée par les producteurs comme ayant orienté leur intérêt pour l'arbre. De nombreux producteurs de pistaches avaient déjà un intérêt pour l'agroécologie avant d'adopter cette culture, et projettent de se convertir en AB au moment de la récolte. En revanche, si les producteurs d'amandes peuvent exprimer une volonté de conduire leur verger en AB, la guêpe de l'amandier (*Eurytoma amygdali* end.), ainsi que d'autres bioagresseurs, constituent un obstacle conséquent. Les 10 % de producteurs en AB le sont par une « *volonté incompressible bio-local-éthique* » (Projet Elzeard, 2020) qui s'inscrit dans le projet global de l'exploitation.

La conduite en agroécologie peut effectivement constituer le prolongement naturel du parcours ayant guidé le choix de la culture. Des considérations de santé peuvent être à l'origine de l'intérêt porté à ces « superfruits » ou « aliments ». Chez les nouveaux agriculteurs, la production peut ainsi s'inscrire en complémentarité d'une activité principale. Par exemple, lorsque cette activité relève du domaine du bien-être, la clientèle et le marché visés tendent naturellement à orienter la production vers une conduite en AB.

La volonté de préservation de l'environnement s'adosse enfin à un attachement au « terroir ». Les producteurs expriment une volonté de préserver — en « *ajoutant sa petite goutte* » (C., 2024) — des terres auxquelles ils sont attachés — « *je suis un peu chauvine* » (E., 2024) — en choisissant un arbre ayant un lien identitaire avec le territoire — « *la Provence, c'est une terre d'amandier* » (N., 2024).

Finalement, se dessinent au sein de ces différentes cultures un continuum entre deux positions stratégiques des producteurs (Chiffolleau & Brit, 2021).

Certains producteurs, que l'on retrouve de manière croissante dans les trois filières amande, pistache et grenade partent d'une « *idée bucolique* » (N., 2024), d'un intérêt personnel et agroécologique pour l'arbre, pour construire un modèle économique, en « *structurant un projet d'investissement à long terme* » (N., 2024).

Leur projet est conçu quelque peu expérimentalement, et témoigne d'une forte volonté d'indépendance : ces producteurs souhaitent maîtriser au maximum l'ensemble de la chaîne, de la culture au produit fini. Cela est permis par le fait d'avoir de petits volumes à traiter, qui peuvent s'accommoder des outils de transformation et des circuits de vente déjà à disposition pour la culture principale. Ici, le collectif n'est pas perçu comme inhérent à la démarche, mais apparaît en revanche comme un nécessaire support de construction de connaissances.

Une autre position stratégique consiste en un engagement dans la production de surfaces plus conséquentes, et de manière moins empirique. Ces profils se retrouvent majoritairement en amandiculture, du fait d'un meilleur recul agronomique sur l'arbre — celui-ci n'ayant jamais disparu entièrement de la région —, et potentiellement d'un état de la filière plus avancé permettant de se projeter dans un marché mieux identifié. Si les dimensions environnementales entrent en considération dans le choix de la production, c'est la recherche d'un modèle économique pérenne, permettant de dégager une forte valeur ajoutée, qui guide le choix de culture. Il s'agit alors de compléter, voire remplacer, une culture principale, dont la conduite est rendue trop complexe par les évolutions climatiques, les bioagresseurs, ou par des difficultés de commercialisation. Le collectif semble nécessaire pour co-construire un marché à même d'absorber ces volumes, mais cherche à se distinguer des modèles traditionnels de la coopérative afin que l'amont capte plus de valeur.

Face à cette diversité de profils, aux intérêts et enjeux composites, comment penser la structuration d'actions collectives ? Faut-il imaginer deux positions stratégiques en coexistence ou penser leur convergence ?

QUELLES PERSPECTIVES POUR DE L'ACTION COLLECTIVE ?

Des GIEE, des syndicats de producteurs, des associations interprofessionnelles de producteurs et transformateurs se structurent ainsi pour construire collectivement de nouvelles filières. Des itinéraires techniques sont à construire, des outils de transformation sont à développer, et un marché doit être créé pour ces fruits dont le prix de revient demeurera toujours supérieur à

celui des importations. Mais à travers ces différents défis, c'est bien le sens commun donné à ces filières en devenir qui va être en jeu. En somme : autour de quoi faire collectif ?

Le collectif pour co-construire de la connaissance technique

Le premier besoin qui émerge est celui d'acquérir et de produire ensemble des savoirs techniques.

Pour le grenadier et le pistachier, tout l'itinéraire technique est à inventer, à travers des espaces formels (réunions, groupes de travail, etc.) ou informels (réseaux sociaux, etc.). Les différents collectifs développent alors des outils et des temps d'échanges afin de co-construire des connaissances techniques. Les producteurs notent que ces outils « *sont bien, mais ils ne prendront du sens que si ce sont des supports pour tisser des liens* » (N., 2024), et perçoivent les réunions techniques comme « *excuses pour bénéficier de moments d'interaction* » (Jacob, 2023). Ces temps d'échanges sont donc des piliers pour bâtir des liens collectifs. Dans le cadre d'une production nouvelle, ces temps apparaissent même comme une occasion de « *tisser des liens entre les nouveaux et les anciens agriculteurs* » (N., 2024), et de développer une « *cohésion des professionnels autour des valeurs portées à la terre* » (N., 2024).

Par ailleurs, l'itinéraire technique peut être élaboré conjointement entre producteurs et transformateurs : pour sélectionner la variété à planter, il est nécessaire d'avoir une visibilité sur le marché visé — la pistache sera-t-elle destinée à être transformée pour de la confiserie, ou être dégustée brute ? —, voire de s'engager sur la durée, car l'arbre n'entrera pas en pleine production avant 5 à 8 ans.

Enfin, les modes de production sont orientés par les connaissances techniques disponibles, et la formulation de besoins collectifs permet dès lors d'orienter les constructions de savoirs. Par exemple, pour les producteurs et transformateurs d'amandes souhaitant s'inscrire dans une production biologique, des financements ont pu être obtenus pour rechercher et expérimenter des biocontrôles contre la mouche de l'amandier, principal frein à la conduite en AB.

Différentes voies de mutualisation des coûts de transformation

Certains producteurs souhaitent maîtriser l'ensemble des processus jusqu'au produit fini, en assurant la transformation par du travail à façon ou par leurs propres outils, individuels ou collectifs.

En effet, les outils de transformation collectifs peuvent être financés jusqu'à 50 % par des subventions publiques, et le Civam note que lors de la construction de filière, « *la valeur ajoutée pour les producteurs se crée notamment grâce à la mutualisation d'outils* » (Réseau Civam *et al.*, 2023). Cependant, cela suppose de co-financer et co-gérer l'outil. Il s'agit donc, avant toute chose, de développer des relations de confiance entre les porteurs du projet.

À titre d'exemple, le GIEE Grenade s'est créé notamment pour travailler à une mutualisation des outils de transformation. Mais rapidement, la méconnaissance réciproque de ses membres et l'absence de visibilité sur les volumes à transformer ont été des freins à l'investissement dans un outil commun. Le choix a donc été fait de créer dans un premier temps le syndicat France Grenade, une structure ne nécessitant pas de trésorerie partagée, afin de favoriser l'interconnaissance de ses membres.

On assiste également au développement de projets de type industriel privé. Ainsi, le projet de casserie de la Compagnie des amandes (LCA), dans le Var, est ouvert à l'ensemble des producteurs, engagés contractuellement ou non avec elle, afin de couvrir l'ensemble des productions d'amandes du territoire. Cependant, avant même l'ouverture de cette casserie, LCA peine à recruter des producteurs, qui lui préfèrent parfois des casseries artisanales. Un risque de surcapacité pèse donc sur ce dispositif, chiffré à 11 millions d'euros et ayant bénéficié d'un investissement conséquent de la Région. Ce modèle innovant (Bardin-Wood, 2023), construit par LCA en partie en opposition à un modèle historique de coopérative, se trouve donc contraint d'ouvrir son capital à la coopérative Arterris, espérant bénéficier du potentiel de production des 25 000 agriculteurs adhérents de cette dernière.

Le dimensionnement de l'outil de transformation collectif doit donc être réfléchi de manière concertée en amont. À défaut d'un sens commun partagé autour de l'outil, le modèle

conventionnel risque de s'imposer : celui des volumes industriels et du recours à la transformation, moins chère, en Espagne. Une convergence avec des acteurs existants pourrait par ailleurs limiter les coûts d'investissement : le GIEE Grenade envisage par exemple un rapprochement avec une coopérative fruitière en quête de diversification.

À l'inverse, les innovations et les désirs de formes plus fluides d'engagement exprimés par certains producteurs peuvent venir bousculer les pratiques des acteurs historiques. La coopérative Sud Amande, afin de maintenir ses volumes de production, se résout ainsi aujourd'hui à ouvrir ses outils à des non-adhérents.

Vers une promesse portée collectivement au sein de la filière ?

Les différents collectifs visent à développer de nouveaux marchés en construisant l'image d'un « produit d'excellence ». Mais quelle est la promesse de différence (Le Velly, 2017) derrière cette qualité unanimement revendiquée ? Repose-t-elle sur la prise en compte des enjeux de durabilité ? Et comment la garantir ?

Pour certains petits producteurs, c'est leur rôle actif dans la protection de la terre, et leur attachement au terroir qu'ils cherchent à valoriser. Par la vente directe, la différenciation s'affranchit du label puisqu'elle bénéficie de la relation de confiance entre producteur et consommateur. Cette forme de commercialisation peut entrer en résonance avec le développement d'un tourisme de terroir, comme à travers les marchés provençaux.

Mais comment concilier cette relation de proximité avec l'augmentation à venir des volumes produits ?

Une possibilité consiste, comme pour le groupe Territoire de Provence, à développer un réseau de boutiques spécialisées, et même un musée du calisson, afin de conserver la maîtrise de la communication finale au consommateur. On valorise ici des relations de proximité tissées avec les producteurs, permettant d'attester de leurs pratiques agroécologiques. En effet, le groupe avait fait l'expérience de développer une gamme bio, mais cette dernière n'a pas trouvé son marché : ce qui est ici recherché par le consommateur, c'est finalement plus la promesse d'un terroir qu'un strict cahier des charges écologique.

Enfin, les acteurs dont le modèle économique repose sur des volumes et des produits standardisés cherchent à promouvoir une qualité garantie à l'échelle de la filière. Certains collectifs, dans chacune des trois filières, construisent donc des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Cela présuppose une coordination, pour définir une promesse à porter collectivement et rendre chacun responsable de l'ensemble de la production : quelle différenciation environnementale, quelle garantie de rémunération pour le producteur, quelle qualité gustative seront portées à travers les labels choisis ?

Le syndicat France Grenade s'oriente par exemple vers une production biologique certifiée afin de valoriser les vertus du fruit en tant qu'aliment, tout en garantissant sa traçabilité. Cependant, le syndicat doit encore trancher sur la délimitation du caractère « local », entre une production française ou provençale, dès lors qu'une marque « Grenade Occitanie » a déjà vu le jour.

De son côté, la chambre d'agriculture travaille sur des cahiers des charges afin de différencier « l'amande de Provence » par la dimension géographique (IGP) et la qualité organoleptique (Label rouge). Cela fait émerger une crainte chez certains petits producteurs : être assimilés à une norme, pensée pour massifier les quantités, sans que soient mises en valeur l'ensemble de leurs pratiques vertueuses.

Un risque émerge : celui que les producteurs souhaitant conserver leur indépendance ne s'inscrivent pas dans les collectifs, car ils ne s'y reconnaissent pas. En l'absence de leurs voix, ces collectifs pourraient alors tendre à ne pas valoriser leurs pratiques, mais orienter les filières vers d'autres ambitions, portées par des enjeux de volumes, sans spécification de pratiques environnementales.

Alors, quelle coordination proposer pour qu'une transmission bilatérale permette aux producteurs indépendants de s'inscrire dans les différents collectifs afin d'instiller leurs valeurs, tout en leur permettant, à leur tour, de bénéficier d'outils d'optimisation et de commercialisation de leur production ?

Cette coordination devra en tout cas veiller à prendre en considération l'ensemble des parties prenantes de la filière, et faire preuve de patience. C'est bien la conception, par exemple, de l'Association interprofessionnelle de l'amande. Après 10 ans, les acteurs de la filière, bénéficiant de cet espace de concertation, ont pu enfin proposer la signature d'un contrat cadre qui permettra, espérons-le, l'engagement et la sécurisation de ses membres, favorisant ainsi le développement de bonnes pratiques.

CONCLUSION

Le développement de nouvelles filières suscite des espoirs de changement, en termes de gouvernance, et de prise en compte des enjeux de durabilité environnementale, sociale, économique. Mais ce sont dans des interfaces entre les acteurs de ces filières, dans des rapports de force, que ces enjeux sont traduits en valeurs, qu'il s'agit ensuite d'harmoniser et concrétiser.

BIBLIOGRAPHIE

Bardin-Wood, M. (2023). *L'agriculture contractuelle de la Compagnie des Amandes*. Actes de la Journée des innovations pour une alimentation durable.

Beaudoin, S. (2023). *Une première récolte pour la compagnie des amandes*. TÉMA Agricultures & Terroirs. <https://www.tema-agriculture-terroirs.fr/mediafel/valorisation/une-premiere-recolte-pour-la-compagnie-des-amandes-809970.php>

Chiffolleau, Y. & Brit, A-C. (2021). *Guide méthodologique : accompagner la reterritorialisation des filières agroalimentaires par l'innovation collective*. INRAE. <https://hal.inrae.fr/hal-03603834/document>

Lauri, P-E. Lubello, P. & Warlop, F. (2022). L'adaptation des productions fruitières au changement climatique par l'évolution des systèmes et des aires de culture. In J.M Legave (Éd.), *Les productions fruitières à l'heure du changement climatique: risques et opportunités en régions tempérées* (p. 411-438). Éditions Quae.

Le Velly, R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*. Presse des Mines.

Projet ELZEARD (2020). *Rendre possible la production d'amandes bio en France. Phase 1 : Diagnostic des besoins en recherche*. CCVBA, CA 13, GRAB.

Réseau Civam, CUMA, Commerce équitable France (2023). *Des filières territoriales créatrices de valeur et vectrices de pratiques agroécologiques. Quelles conditions de réussite ? Enseignements du projet Filter à partir de 6 études de cas*. <https://cloud.inpact35.org/rad/index.php/s/XWLzAaZKR9CR9Pf>

Sud-Ouest (2024). Galettes des rois 2024 : l'amande veut sa part du gâteau. *Sud-Ouest*. <https://partenaire-bpi.sudouest.fr/galette-des-rois-2024-lamande-francaise-veut-sa-part-du-gateau/>

Entretiens

C., producteur de pistaches, entretien le 02/12/2024 à Martigues.

E., productrice de grenades, entretien le 13/01/2024 à Martigues.

Jacob E., chargée de mission « commercialisation et filières (grenade et blé paysans) », Bio de Provence, entretien téléphonique le 30/11/2023.

N., productrice d'amandes, entretien téléphonique le 26/02/2024.

Rispoli J-P, président du Syndicat France Grenade, entretien téléphonique le 06/12/2023.

Cette étude s'est également basée sur les entretiens suivants, dont les contenus sont venus enrichir l'analyse

Bertucat A., secrétaire général de Pistache en Provence, directeur « Communication, Tourisme & RSE » du groupe Territoire de Provence et président d'Act for Planet, entretien téléphonique le 07/03/2024.

Crouau B., présidente du GIEE Amande, entretien téléphonique le 24/01/2024.

Dufaÿ B., coordinateur du Syndicat France Pistache, entretien téléphonique le 04/01/2024.

Fournis P., chargée de mission Filières Bio, Ocebio Occitanie, entretien téléphonique le 12/01/2024.

Vaysse N., animateur technique du GIEE Pistache et conseiller à la chambre d'agriculture du Vaucluse, entretien téléphonique le 01/12/2023.